

CGV Camping Les bords de Lyonne, 26190 saint Jean en Royans

Règlement Intérieur

Tout campeur ou client s'engage à respecter et accepter le règlement intérieur, les conditions générales ainsi que les horaires d'ouverture du camping. Ces éléments sont affichés à l'entrée du camping et sur le site internet.

Dans le cas contraire, le camping se réserve le droit de prendre la décision adaptée au besoin (expulsion sans préavis ni remboursement des clients manquant au respect du règlement intérieur). Les tarifs de location sont affichés TTC (taux de TVA de 10% en vigueur). Toute modification ultérieure du taux de TVA applicable pourra entraîner une modification du prix TTC que le client accepte sans réserve.

Le signataire majeur est responsable du matériel qui lui est loué. Il doit pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile.

Il est strictement interdit de fumer dans les lieux communs et dans les locatifs.

LES EMPLACEMENTS

Le campeur accepte l'emplacement en l'état. Il dégage la responsabilité du camping en cas de dégâts dû aux intempéries, de catastrophes naturelles et en cas de vol.

L'emplacement doit être libéré et remis en l'état en fin de séjour et à l'heure prévue.

Un seul véhicule est autorisé par emplacement.

Les tentes, caravanes ou camping-cars doivent être installés à l'emplacement indiqué, conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant.

En cas de prolongation du séjour initial, les usagers du camping sont invités à prévenir le bureau d'accueil au moins 24h avant leur départ théorique afin d'effectuer le paiement de leurs redevances supplémentaires et sous réserve de disponibilités des emplacements.

Les campeurs ayant l'intention de partir avant l'ouverture du bureau d'accueil doivent en avertir le bureau d'accueil pour l'organisation de la sortie.

Paiement : Le solde est exigible à l'arrivée. Les départs se font avant 12h et les arrivées à partir de 14h.

LES LOCATIFS

La réservation ne sera effective qu'après réception du contrat de location dûment complété et signé, accompagné de l'acompte déductible représentant 50 % du montant global du séjour.

La location est strictement personnelle : il est interdit de sous-louer ou de céder le locatif à des tiers.

Les départs doivent impérativement s'effectuer avant 11h00 et les arrivées se font à partir de 15h00. Un état des lieux vous est remis à votre arrivée et devra être rendu signé à l'accueil dans la journée.

Caution (dépôt de garantie) : 250 €uros

Un dépôt de garantie est demandé à l'arrivée pour couvrir les frais éventuels de dégâts du locatif. Cette caution vous sera restituée après un état des lieux de sortie de l'hébergement. L'établissement dispose d'un délai d'un mois pour restituer la caution.

MODIFICATIONS, ANNULATIONS ET DEPARTS ANTICIPES

En cas de déclaration inexacte du preneur, pour toute réservation, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes resteront acquises au camping.

Vous devez nous prévenir de tout retard éventuel de votre arrivée afin de conserver votre location. Sans nouvelle de votre part dans les 24h suivant l'horaire d'arrivée prévue, les règlements effectués ne seront pas remboursés. Tout séjour commencé est dû en totalité : aucune réduction ne sera consentie en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé. Le camping se réserve le droit de relouer à la première demande.

Les visiteurs doivent impérativement se déclarer à l'accueil.

Pour toute annulation

Pour le signalement par écrit (papier ou mail) plus de 30 jours avant la date d'arrivée : les acomptes sont restitués en totalité.

Pour le signalement par écrit (papier ou mail) moins de 30 jours avant l'arrivée : l'intégralité de la somme versée restera acquise au camping.

Sauf en cas d'annulation intervenants pour les motifs suivants : décès ou hospitalisation du réservataire, de son conjoint ou des enfants accompagnants. Dans ce cas, un certificat de décès ou un certificat médical d'hospitalisation sera obligatoire pour tout remboursement.

LES VISITEURS

Les visiteurs peuvent être admis dans le terrain de camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent. Ceux-ci peuvent être tenu d'acquitter une redevance dans la mesure où le visiteur a accès aux prestations et/ou à l'installations du terrain de camping. Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

LES ANIMAUX

Lors de votre arrivée, il vous sera demandé le livret d'identité et le certificat de vaccination de votre animal.

ATTENTION, les animaux doivent être obligatoirement tenu en laisse et éloignés des blocs sanitaires et de l'aire de jeux des enfants.

Les chiens de catégorie 1 « chiens d'attaques » sont strictement interdits » ainsi que les chiens de catégorie 2 « chiens de garde ».

DIVERS

A l'intérieur du camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limitée de 10 kilomètres / heure. La circulation est interdite entre 22h30 et 7h00. La barrière du camping est définitivement fermée pendant cette période. Les véhicules doivent être soit sur le parking devant l'accueil ou à l'extérieur de l'enceinte du camping.

Le silence doit être totale entre 23h00 et 7h00 du matin.